

ORGANISER LE CENTRE SOCIAL POUR RENDRE L'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVE HABITANT.ES (AIH) POSSIBLE

La question des moyens que nécessite l'accompagnement des initiatives habitantes a été au cœur des discussions et des appréhensions du groupe. Il est certain qu'accompagner des collectifs sans l'avoir prévu dans son organisation est toujours complexe... Mais c'est aussi souvent un nouveau souffle plein de sens, pour les équipes qui le vivent.

UNE ACTIVITÉ COMPLEXE À INTÉGRER DANS UNE ORGANISATION

Accompagner des initiatives d'habitant.es est par définition complexe à intégrer dans une organisation, car cela suppose :

- ✓ soit beaucoup de **temps**, soit pas du tout (quand aucune initiative n'est en vue), et ça arrive sans prévenir !
- ✓ des **compétences** diverses, éventuellement liées au sujet mais pas seulement, et un **réseau** large pour pouvoir s'appuyer sur des ressources compétentes.
- ✓ une **culture et des outils communs**, partagés par les salarié.es, les bénévoles et les intervenants pour porter collectivement l'accompagnement d'initiatives habitantes, et s'assurer que les envies, besoins ou colères des habitant.es ne soient pas laissés de côté.
- ✓ des **moyens** (financiers, locaux, matériels), éventuellement.
- ✓ Et le tout dans une **temporalité** qui est celle du projet et des habitant.es, et pas celle de l'organisation RH d'une structure ou des demandes de subvention !

Il faut donc s'y préparer en avance, en prévoyant des marges de manœuvre temporelles et financières pour que cela puisse se faire.



UN ORGANIGRAMME ET DES FICHES DE POSTE QUI FAVORISENT L'AIH

Si dans la structure, l'accompagnement des initiatives d'habitant.es est l'affaire de tous et toutes, il s'agit quand même de bien penser et répartir les rôles en fonction des compétences et appétences de chacun.e... et de lui faire de la place dans les fiches de poste !

- ✓ **L'écoute large doit être l'affaire de tous** pour tous et toutes (salarié.es et bénévoles). Une première étape peut être de faire, avec chacun.e, un diagnostic pour voir quand et où chacun.e peut faire de l'écoute dans la semaine.
- ✓ **L'écoute orientée peut être déléguée à une ou plusieurs personnes**, avec un temps dédié et une durée. Elles doivent maîtriser la posture nécessaire à ce type d'interactions avec les habitant.es (écoute mobilisatrice, pas seulement empathique...).
- ✓ **L'accompagnement des collectifs d'habitant.es peut être porté par un.e ou plusieurs référent.es** ayant du temps dédié (c'est à dire non fléchi à l'année en face à face public), avec de la souplesse pour le remplir avec d'autres choses dans les périodes sans collectif à accompagner. Un volume horaire de 0,1 ETP peut être pertinent, par exemple.
Ce référent ne peut être la direction qu'à la condition que son poste ne soit pas déjà trop chargé (ou en prévoyant une décharge sur un autre sujet le cas échéant). Le.la référent.e doit être formé.e à **l'animation participative**.
- ✓ **Pilotage** : Même avec un.e référent.e pour l'accompagnement, il ne faut pas négliger le **temps de pilotage** (direction) pour accompagner ce.tte référent.e, faire le lien avec la gouvernance, assurer le suivi financier le cas échéant...

Attention donc : pour que la structure intègre vraiment l'accompagnement d'initiatives habitant.es, (AIH) cela ne peut pas se faire uniquement sur les temps de soirée de la direction !

Et, comme l'explique Saul Alinsky, il faut aussi prendre en compte les qualités de chacun.e : pour que cela marche, **le savoir-être est essentiel...** et toute la formation du monde ne remplace pas une aisance dans la relation humaine !

" Un organisateur peut manquer de n'importe laquelle des qualités [...] et être quand même efficace et réussir dans son travail. Il y a une exception : il doit maîtriser l'art de communiquer. Peu importe les connaissances acquises et toutes les qualités du monde, si vous n'êtes pas capable de communiquer avec votre communauté. Dans ce cas, ce n'est même plus un échec : vous n'êtes tout simplement pas à votre place".

Saul Alinsky, Être radical, p. 131

OSER SE LANCER COLLECTIVEMENT...

En dehors des sentiers habituels de nos pratiques professionnelles, l'accompagnement de collectifs habitants est parfois délicat ou lourd... **il est donc essentiel d'être collectivement motivé pour se lancer !** Quelques pistes pour faire de notre cœur de métier une passion collective :

- ❑ **Ne pas avoir peur de l'échec**. Ce qui compte, c'est d'essayer, pas de réussir ! Les objectifs fixés lors des entretiens annuels doivent rendre compte de cette volonté, et valoriser les tentatives.
- ❑ **Célébrer ensemble les petites victoires**, en faire une réussite collective de la structure.
- ❑ **Organiser des temps d'équipe dédiés** (un rituel dans la réunion d'équipe par exemple...), qui valorisent les remontées de l'écoute large tout autant que l'accompagnement d'un collectif. S'appuyer sur l'expression de ce qui a rendu fier.es les professionnel.les.
- ❑ **Se former** (professionnels et administrateurs) sur les méthodes de l'animation participative, l'accompagnement de collectifs et les postures que cela suppose (par la FAVE notamment). En effet, cette méthode suppose souvent de mettre de côté ce que nos formations traditionnelles du social nous ont inculqué (méthode projet, posture du soin, description d'un catalogue d'activité...). Apprendre à faire autrement suppose du temps, de l'appui, des outils !
- ❑ Ne pas hésiter à **partager ses questionnements avec des structures « alliées »** qui ont pu vivre les mêmes choses ou auront du recul pour donner des pistes
- ❑ **S'assurer de la réelle mobilisation de la gouvernance** pour l'accompagnement d'initiatives habitantes (CA ou élu.e de référence) et organiser des temps d'échanges entré équipe, bénévoles et élues associatifs ou municipaux
- ❑ Se doter d'**outils clairs et partagés** (checklist pour déterminer quelles initiatives on accompagne ou pas, étapes de la vie d'un collectif, outils d'animation participative, procédure pour faire remonter l'information dans l'équipe...).
- ❑ Travailler la **com' en équipe** pour avoir une stratégie pertinente et partagée.

FINANCER CE TEMPS DE TRAVAIL ?



Les financements des centres sociaux associatifs comme municipaux sont de plus en plus fléchés, et les marges de manœuvre de plus en plus faibles.

Or, par définition, l'accompagnement d'initiatives habitantes n'entre pas dans les temporalités des demandes de subvention et est rarement compatible avec le fonctionnement en « projets » : l'action se construit au fil de l'eau avec les personnes, le chemin parcouru est parfois plus important que l'aboutissement, les indicateurs d'évaluation, s'il y en a, sont en partie décorrélés du projet lui-même...

Pour financer le temps de travail nécessaire, il faut donc **compter en priorité sur les financements non fléchés** :

- ✓ La prestation de service CAF pour l'Animation Collective Familles
- ✓ Les subventions globales de la Ville, si elles ne sont pas précisément fléchées ou qu'elles intègrent l'accompagnement de projets d'habitants, d'où l'intérêt de faire reconnaître ce travail (en particulier pour les structures municipales).

D'autres subventions (aux montants souvent modestes) peuvent être mobilisées pour financer les projets eux-mêmes :

- ✓ Fonds de participation des habitants (pour petits financements rapides de projets habitants)
- ✓ Avec l'aval des financeurs, des subventions Politique de la Ville ou TFPB, en restant flous sur les publics et les indicateurs mais en mettant en avant la démarche.
- ✓ Ou des appels à projets plus ambitieux, avec des réponses mutualisées à l'échelle de plusieurs centres ou de la fédération (FDVA 2).

ET SE DOTER DES MOYENS MATÉRIELS

Les initiatives des habitant.es peuvent supposer l'utilisation de moyens matériels du centre social ou de ses partenaires (salles, matériel pour une soirée en plein air...). Or le collectif n'est pas organisé en association, et le centre social a quand même besoin de pouvoir confier le matériel sans devoir être toujours présent ou garant en son nom propre.

A ces fins, nous conseillons **la formalisation**, plutôt que l'informel et l'affectif : conventions, procédures pour emprunter et rendre, chèques de caution éventuels... qui permettent, en cadrant les choses, de donner à chacun plus de liberté et de sécurité. Quelques outils à disposition :

- ✓ Pour la gestion des salles mises à disposition, des **agendas partagés** transparents
- ✓ Pour le prêt de gros matériel, ordinateurs, locaux, véhicules... des modèles de conventions de mise à disposition prêts à l'emploi pour tout membre de l'équipe.
- ✓ Des outils numériques pour gérer les réservations, conventions, référencement de matériel
- ✓ Des espaces de travail numérique sécurisés pour chacune des initiatives, accessibles aux membres du collectif.
- ✓ Caisse / avances / trésorerie : des règles et procédures claires pour décider de l'attribution de certaines facilités pour la réalisation de l'action.
- ✓ Des outils de communication et de visibilité prêts à être prêtés (Site internet, banderoles...)
- ✓ La mutualisation des moyens et de l'énergie : partenariat entre le collectif et le centre social autour des événements existants
ex : autofinancement du collectif sur une fête du centre social, ou une animation pour échanger avec les habitant.es du type « Porteur de paroles » lors d'une fête de quartier portée par les habitants...

En définitive, que ce soit pour les moyens humains ou matériels, il faut aussi avoir en tête de créer du vide... pour laisser naître l'initiative habitante !

OSER SE LANCER POUR LA DIRECTION

- ❑ Un PROJET SOCIAL qui affirme la volonté d'accompagner des initiatives d'habitant.es
- ❑ Une ÉQUIPE (professionnel.les et gouvernance) confiante, sensibilisée et motivée
- ❑ Des FICHES DE POSTE adaptées
- ❑ Des PROCÉDURES DE TRAVAIL en équipe autour de l'accompagnement des initiatives habitantes un peu réfléchies
- ❑ De la SOUPLESSE dans l'activité de la structure
- ❑ Quelques (petites) MARGES DE MANOEUVRE FINANCIÈRES

